



Conseil économique et social

Distr. générale
5 décembre 2014
Français
Original : arabe

Commission de la condition de la femme

Cinquante-neuvième session

9-20 mars 2015

**Suite donnée à la quatrième Conférence mondiale
sur les femmes et à la session extraordinaire
de l'Assemblée générale intitulée « Les femmes
en l'an 2000 : égalité entre les sexes, développement
et paix pour le XXI^e siècle »**

Déclaration présentée par l'Association nationale Al-Hidn, organisation non gouvernementale dotée du statut consultatif auprès du Conseil économique et social*

Le Secrétaire général a reçu le texte de la déclaration ci-après, qui est distribué en application des paragraphes 36 et 37 de la résolution 1996/31 du Conseil économique et social.

* La présente déclaration n'a pas fait l'objet d'une relecture sur le fond par les services d'édition.



Déclaration

La cinquante-neuvième session de la Commission de la condition de la femme se déroule à un moment où le monde ressent encore les effets de la crise économique. Les peuples réclament la liberté, la justice et l'égalité et les organisations internationales établissent des principes à l'appui des droits de l'homme et des libertés, notamment le droit à l'autodétermination, le droit des femmes à l'égalité et à la parité, le droit à la démocratie aux niveaux régional et national, le droit à la bonne gouvernance et le droit à jouir de suffisamment de possibilités. En dépit des efforts entrepris actuellement en vue d'atteindre ces buts, et de l'action menée par les organes de la société civile en faveur de l'autonomisation des femmes par le biais de la mise en cohérence des lois et constitutions avec les chartes internationales, les indicateurs montrant que d'importants progrès ont été accomplis en matière d'égalité ne sont pas fiables pour toutes les zones géographiques ou pour tous les groupes de femmes. Un grand nombre de femmes restent victimes de la vulnérabilité, de la pauvreté et de la maladie, en réaction à quoi nombre de nations et d'organisations de la société civile arabes ont fait de la lutte contre la pauvreté leur priorité première, afin de garantir à toutes les femmes un niveau minimum de dignité humaine. Les objectifs de développement pour le Millénaire énoncent la nécessité d'offrir suffisamment de possibilités et l'égalité, mais le nombre de médecins ou d'hôpitaux équipés reste insuffisant pour répondre aux besoins des femmes. Les guerres survenues au Moyen-Orient et dans les pays arabes, ainsi que la remise en cause des acquis démocratiques et les violations des droits de l'homme, ont infligé un revers sans précédent aux progrès des femmes dans l'éducation, la société, l'économie et les arts. Un pourcentage accru de femmes sont victimes d'exploitation sexuelle et de viol et sont privées de foyer :

- L'Association nationale Al-Hidn s'étonne que l'on laisse ces contradictions perdurer. Nous sommes attristés par le manque d'engagement dont fait preuve la communauté internationale et par ses piètres tentatives pour protéger les femmes contre les crimes de guerre;
- Nous demandons à la Commission de la condition de la femme de protéger les femmes de la vulnérabilité en allouant des ressources, en fonction des besoins culturels, afin de susciter un changement positif et de protéger les femmes contre la guerre, le conflit armé et le meurtre.

Nous demandons que les chartes et les lois sur droits de l'agresseur soient appliquées aux civils, en particulier aux femmes et aux enfants.